

SÉANCE PLÉNIÈRE

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SE RÉUNIRA LE VENDREDI 13 FÉVRIER

L'assemblée départementale se réunira pour sa première séance plénière de l'année 2026, consacrée principalement au **débat d'orientation budgétaires**.



JEAN MORIN
Président du conseil
départemental de la Manche

vous convie à assister à la séance plénière

le vendredi 13 février à partir de 9h00,

ainsi qu'au point presse

à 8h15 à la Maison du Département à Saint-Lô

La séance pourra être suivie en direct sur le site Internet manche.fr